

# Webinaire Adagio

## FOIRE AUX QUESTIONS

### PROFIL « GESTIONNAIRE MANIFESTATION »

EST-CE QU'IL VA FALLOIR TRANSFORMER LES DROITS ASSOCIATION - GESTIONNAIRE EN GESTIONNAIRE MANIFESTATION PUIS REBASCULER DE L'UN A L'AUTRE POUR RE-GERER LES LICENCES ?

Non, un « Gestionnaire Association » à tous les droits (affiliation-licences-formations-manifestations-comptabilité) de fait, vous pourrez faire vos inscriptions avec ce profil.

JE FAIS MON INSCRIPTION, JE VALIDE ET COCHE PRELEVEMENT POUR PAYER. QUELLE VISIBILITE ET DOCUMENTS RESTERONT DISPONIBLES SUR LE SITE POUR MON TRESORIER POUR SA COMPTABILITE ?

Une facture est éditée dans Adagio comme pour les licences.

EST CE QU'IL EST POSSIBLE DE NE PAS ACCORDER LE PAIEMENT DANS L'AGREMENT D'UNE PERSONNE A "GESTIONNAIRE MANIFESTATIONS" POUR LAISSER LE TRESORIER PRENDRE LA MAIN ?

Non, le « Gestionnaire – Manifestation » à le droit de procéder au paiement, il n'est pas possible de lui retirer cette fonction.

### INSCRIPTIONS DES PARTICIPANTS

AU MOMENT DE SELECTIONNER UN SPORTIF, EST CE QUE CE NE SERONT QUE CEUX QUI ENTRENT DANS LES CRITERES QUI APPARAITRONT ?

Oui, dans la mesure ou la catégorie exige des prérequis (âge – niveau – point – etc.)

POUR LES NATIONAUX DE GYM FEMININE, IL FAUDRA NOTER LES DEGRES DES GYMS QU'ON ENGAGENT OU JUSTE LES NOMS ?

Les noms uniquement – Les degrés des gyms seront à présenter lors de la compétition.

EN CAS DE CHANGEMENT DANS L'EQUIPE NOUS POURRONS LE FAIRE NOUS MEME APRES LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION OU FAUDRAT-IL PREVENIR D'UNE AUTRE MANIERE ?

Il faudra prévenir directement les services du siège, le pôle « Activités ».

ALLIANCE : COMMENT ÇA VA SE PASSER POUR UNE ALLIANCES/ENTENTE ENTRE DEUX ASSOCIATIONS POUR CONSTITUER UNE EQUIPE ?

Les associations déclareront une « Entente » sur Adagio, et une validation sera accordé par le pôle « Activités » en fonction des règlements des compétitions.

## INSCRIPTIONS DES JUGES/ARBITRES/JURES

CONCERNANT LES JUGES, LEUR NIVEAU SERA INJECTE DANS LA BASE D'ADAGIO A PARTIR DE RENSEIGNEMENTS PRIS AUPRES D'EUX ?

Non, les informations arrivent au siège via les responsables des commissions nationales, qui ont interrogés les responsables régionaux et les formateurs juges régionaux. Les associations ne pourront pas faire modifier directement le niveau du juge en appelant le siège fédéral.

L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION NECESSITE L'INSCRIPTION D'AU MOINS 1 JUGE (EN GF) DE NIVEAU REQUIS, SI LE CLUB N'A PAS CE JUGE DANS SES LICENCIES, COMMENT VALIDER L'INSCRIPTION ?

Il pourra aller chercher un juge d'une autre association en tapant soit son nom soit son numéro de licence.

## PRESTATIONS ANNEXES

DANS LES PRESTATIONS ANNEXES FAUT-IL INDIQUER LES REPAS DES JUGES PRIS EN CHARGE PAR L'ORGANISATEUR ?

Seulement les repas des gyms entraîneurs et accompagnants. Les repas des juges pris en charge par l'organisateur local seront gérés par un autre questionnaire.

UNE FOIS LA LISTE DES JUGES ETABLIE POURRA-T-ON AJOUTER DES PRESTATIONS POUR UNE JUGE QUI NE SERAIT PAS RETENUE ?

Oui, les inscriptions aux prestations annexes restent accessibles après la fermeture officielle des inscriptions techniques.

## DEPLOIEMENT NATIONAL

POURRA-T-ON S'EN SERVIR POUR LES COMPETITIONS DEPARTEMENTALES ET/OU REGIONALES ?

Oui, une formation va avoir lieu prochainement avec les structures territoriales. Le but est que les associations ne se servent que d'un seul et même outil pour toutes leurs participations aux manifestations, sessions de formation et stage.